

N° 180 / ATRM2020

RABAT, LE 26 MAI 2020

## COMMUNIQUE

L'Ambassade de la République Togolaise près le Royaume du Maroc porte à la connaissance de toute la communauté togolaise estudiantine au Maroc, que par note verbale n° **3056/DFC en date du 22 mai 2020**, l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) informe que dans le contexte de la pandémie Covid-19, il a été décidé que les **examens de l'année académique 2019/2020** se déroulent selon le calendrier suivant :

- **A partir du 15 juillet, pour les établissements à accès régulé/limité (instituts et grandes écoles) ;**
- **En septembre, pour les établissements à accès ouvert (différentes facultés) ;**
- **En septembre, pour les établissements de formation professionnelle relevant de l'Office de Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail**

A cet effet, l'Ambassade demande à ladite Communauté de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de lui faire parvenir, au travers de la Coordination des Etudiants et Stagiaires Togolais au Maroc (CESTOM), **le mardi 02 juin 2020 au plus tard**, les noms des étudiants qui se trouvent actuellement en dehors du territoire marocain, **notamment ceux inscrits dans les établissements à accès régulé/limité (instituts et grandes écoles) dont les examens sont prévus en mi-juillet.**

**Le Chargé d'Affaires a.i**


  
  
**Koudjo ADANOU**